

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 octobre 2020

Vote(s) pour : 40

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 octobre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK

Point n°2020-10-19-BD-10 :

Transfert de propriété du Parc des Expositions de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5217-2 et L. 5217-5,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de Délégation de Service Public (DSP) en date du 2 novembre 2006 pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole passée entre Metz Métropole et la Société GL Events, et notamment son article 5,

VU l'avenant n° 5 à la convention de DSP en date du 26 février 2020 portant sur la réduction du périmètre,

VU les Procès-Verbaux d'arpentage provisoire en date du 26 août 2020,

CONSIDERANT que le Parc des Expositions a été mis à disposition de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2003,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert, en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT la compétence transférée « *Actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire* »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'exclure du transfert de propriété l'emprise dédiée à la foire ludique, d'une superficie approximative de 99 950 m², relevant de la compétence de la Ville de Metz,

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement du Parc des Expositions ainsi que des parcelles suivantes :

- Section CD N° 29, d'une superficie de 26 m².
- Section CD N°1255, d'une superficie de 8 219 m².
- Section CD N°1257, d'une superficie de 465 m².
- Section CE N°100, d'une superficie de 10 304 m².
- Section CH N°292, d'une superficie de 27 030 m².
- Section CE N°103, d'une superficie de 214 m².
- Section CH N°a/24, d'une surface approximative de 64 944 m².
- Section CE N°b/13, d'une surface approximative de 54 739 m².

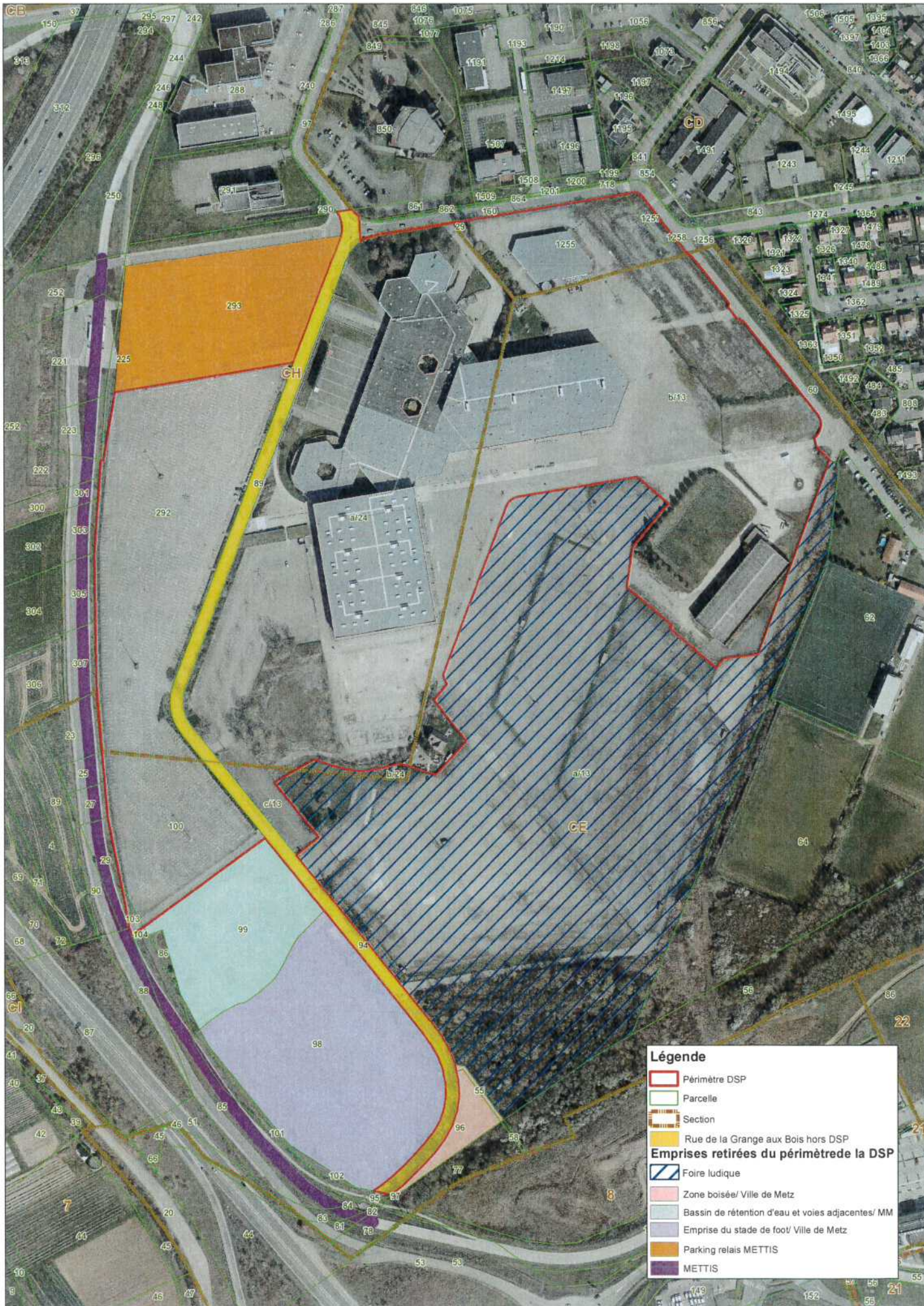
- Section CE N°c/13, d'une surface approximative de 1 974 m².
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants,
DECIDE de prendre en charge la totalité des frais notariés.
DEMANDE au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter le transfert de propriété du Parc des Expositions par délibération concordante.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 octobre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT





Légende

- Périmètre DSP
- Parcelle
- Section
- Rue de la Grange aux Bois hors DSP
- Foire ludique
- Zone boisée/ Ville de Metz
- Bassin de rétention d'eau et voies adjacentes/ MM
- Emprise du stade de foot/ Ville de Metz
- Parking relais METTIS
- METTIS

Emprises retirées du périmètre de la DSP

- Foire ludique
- Zone boisée/ Ville de Metz
- Bassin de rétention d'eau et voies adjacentes/ MM
- Emprise du stade de foot/ Ville de Metz
- Parking relais METTIS
- METTIS

Résumé de l'acte
057-200039865-20201019-10-2020-BD10-DE

Numéro de l'acte : 10-2020-BD10
Date de décision : lundi 19 octobre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété du Parc des Expositions de Metz Métropole
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/10/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201019-10-2020-BD10-DE
Document principal : 99_DE-10.pdf

Historique :

21/10/20 10:30	En cours de création	
21/10/20 10:30	En préparation	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	Reçu	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	En cours de transmission	
21/10/20 11:06	Transmis en Préfecture	
21/10/20 11:07	Accusé de réception reçu	